

L'énigme du prix du gaz : la difficile émergence d'une vraie référence tarifaire

Suzy Gaidoz

Dans le contexte d'explosion de la demande énergétique mondiale et de diversification des fournisseurs, la façon dont le prix du gaz est fixé constitue un défi majeur

Avant d'être un enjeu politique, l'échange du gaz est un enjeu commercial et les parties prenantes sont en position pour entamer un bras de fer

La tendance vers des prix hybrides est partagée par les fournisseurs de gaz asiatiques, y compris le Qatar qui accorde une part plus importante au prix spot

Le marché du gaz a cela de particulier qu'il n'existe pas en tant que tel. Si l'on parle d'un « marché du gaz » c'est pour parler des échanges de ressources gazières dans un sens large. Le prix du gaz est le fruit d'une savante équation, articulant une part d'indexation sur le prix du baril de pétrole, une partie fixe, une partie déterminée dans les termes d'un contrat plus ou moins long et, parfois même, une part de prix « libre ».

Traditionnellement, les contrats commerciaux gaziers sont soumis à de très fortes rigidités et contraintes. À partir des années quatre-vingt-dix des volontés économiques et politiques ont fait émerger des « bourses du gaz » ou *hubs* régionaux. Les décideurs politiques ne sont pas les seuls à débattre du sujet de favoriser l'émergence d'un marché gazier libre, dont le prix se baserait sur les fondamentaux du marché du gaz lui-même (et non celui du pétrole). Les compagnies pétrolières (BP ou Exxon Mobil) témoignent favorablement à la création d'un marché du gaz, tandis que dans les bastions de l'exploitation du gaz comme chez Gazprom (Russie) ou Sonatrach (Algérie) on s'attache avec vigueur aux modes d'échanges traditionnels.

Tandis que les marchés spot deviennent de nouveaux piliers dans l'approvisionnement en gaz, la carte régionale des échanges énergétiques se transforme : la population asiatique, en constante augmentation, doit se voir assurer une accessibilité toujours plus grande aux ressources énergétiques, pétrolières mais

également gazières. Dans un contexte de lutte contre la pollution, le gaz reste la moins polluante des ressources, et devient une composante importante dans la fabrication d'électricité.

Tous ces éléments constituent une « nouvelle donne sur le marché du gaz ». Dans cette phase de transition, la doyenne Russie se raidit tandis que le Qatar, nouvel arrivant, fait figure de compétiteur accompagnant l'émergence d'un marché libre.

Des contrats de long terme & clause 'take or pay' aux marchés spot

Les contrats de long-terme (LTCs) sont le modèle commercial privilégié pour l'échange du gaz. Pour une raison simple : ils permettent de répartir les risques économiques dans le temps. Échanger sur du long-terme avec clause de *take or pay* est une garantie pour le producteur de pouvoir écouler une quantité minimum de gaz déterminée à l'avance et de financer des investissements à long terme pour l'extraction et le transport du gaz.

On le comprend, la nature volatile de cette ressource fait du gaz un marché très vulnérable. L'acheminement nécessite des pipelines très coûteux, donc des investissements gigantesques pour la construction, l'entretien, la sécurité des réseaux de distribution transcon-

tinentalux. Les risques économiques sont importants, ce qui a motivé dès le début des échanges des engagements contraignants à long terme.

Selon les règles du libre marché, l'existence d'une connectivité efficace de pipelines aide à réduire les prix, à mesure que les investissements en infrastructures s'amortissent. Cependant, malgré un développement relativement important des réseaux, la tendance n'est pas à la baisse. Et pour cause, les engagements à long terme maintiennent les prix du gaz artificiellement hauts, et non flexibles à la demande.

Dans les années quatre-vingt-dix, une volonté politique a émergé : faire des marchés spot des piliers de l'approvisionnement gazier et ainsi éliminer les contrats d'approvisionnement à long terme avec clause de *Take or Pay*. Ceci est un pas important fait dans le sens de la libéralisation du marché du gaz ; mais avant d'être un enjeu politique, l'échange du gaz est un enjeu commercial encadré par des règles de droit privé ; et les quelques parties prenantes aux échanges sont tout à fait en position pour entamer un bras de fer.

Le compromis des clauses flexibles

Malgré un degré de développement satisfaisant du secteur gazier, les contrats à long-terme sont une garantie sans la-

quelle les gros projets d'approvisionnement ne verraient jamais le jour. Ils garantissent des revenus futurs, ainsi que l'exploitation de nouveaux gisements et la construction de nouveaux gazoducs. Un remplacement des LCTs par marchés spot remettrait donc en cause, à long terme, la sécurité de l'approvisionnement en gaz et la pérennité des échanges.

Pour calmer les protestations et aller dans le sens demandé d'un échange plus équitable pour les acheteurs, la Russie a accepté de faire certaines concessions : renoncer aux clauses de destination, les acheteurs peuvent désormais revendre à leur guise le gaz non consommé sur les *hubs* régionaux, et des accords contractuels peuvent être trouvés à plus court terme, ou renégociés plus régulièrement.

L'indexation sur le pétrole

C'est bien cette composante du prix du gaz qui, aujourd'hui, soulève les plus grandes interrogations. Aux débuts des échanges de gaz, dans les années soixante et soixante-dix, les contrats étaient à long terme (20 à 30 ans), puisque l'utilisation du gaz était quelque chose de nouveau et que toutes les infrastructures nécessaires étaient à construire. Les parties prenantes des échanges de cette ressource nouvelle avaient choisi d'indexer une partie de son prix sur celui du pétrole, ressource de référence relativement stable à l'époque. Le choix de l'indexation était le choix de la sécurité, qui devait aider le gaz à s'affirmer sur le marché énergétique global. Le choix était alors d'autant plus pertinent que les exportateurs de gaz étaient aussi des exportateurs de pétrole.

Aujourd'hui, cette indexation de 12 à 19 % ne correspond à aucune réalité de marché. Les échanges de gaz se sont développés et ancrés dans les échanges globaux d'énergie, aux côtés du pétrole et du charbon. Le prix du gaz a donc assidûment suivi l'augmentation du prix du pétrole, mais ne suit en revanche pas la baisse. Le

manque de transparence et la situation de monopole des vendeurs d'énergie donne du grain à moudre aux détracteurs de ce système opaque.

Dans le contexte d'explosion de la demande énergétique mondiale, et de diversification de la nature et des fournisseurs de cette énergie, la façon dont le prix du gaz est déterminé constitue un enjeu majeur pour l'avenir du secteur.

Si l'indexation est appréciée pour aider au développement du secteur gazier, elle est aujourd'hui dépassée puisque les réalités historiques n'y sont plus. De plus, c'est un obstacle direct au libre marché du gaz, puisque ce lien d'indexation renchérit les deux ressources concernées.

'Hubs' gaziers

Ces *hubs*, « bourses » du gaz existent, mais ne fonctionnent pas pleinement. Ils sont une alternative aux engagements à long terme. Ces *hubs* sont appréciés par les petits consommateurs pour les prix bas pratiqués et la grande flexibilité offerte à la fois aux acheteurs et aux vendeurs.

La commercialisation du GNL (Gaz Naturel Liquéfié), la réévaluation soudaine des réserves de gaz, ajoutées à une connectivité croissante de gazoducs, constituent un point essentiel de la « nouvelle donne du gaz ». Le GNL plus facilement transportable a pour effet de réduire la dépendance aux réseaux de gazoducs existants, et affecte encore d'avantage le lien artificiel du prix du gaz avec celui du pétrole. Cette nouvelle concurrence est incarnée par le Qatar, premier exportateur mondial de GNL et disposant des troisièmes réserves prouvées (*Oil & Gas journal*), qui joue de sa position et embrasse la libéralisation du marché du gaz. Vendre les ressources gazières sur les *hubs* régionaux permet de proposer des prix plus bas que les concurrents, des engagements moins contraignants (environ trois ans) et ainsi pouvoir pénétrer le marché asiatique.

Mais attention à ne pas se méprendre, si le Qatar surfe sur la vague des prix et marchés spot, il est dans son intérêt de signer des contrats à long terme et d'adopter une position plus « intermédiaire » pour être moins vulnérable face aux fluctuations du marché.

Prix hybrides : le complexe compromis

La formule de prix hybrides est l'incarnation du dilemme du marché du gaz. La Russie, bien que très attachée à son cadre traditionnel a, en 2009, concédé une part de 15 % de valeur spot dans la composition du prix de son gaz, pour une durée de trois ans. Elle a donc « coupé la poire en deux » en complexifiant sa formule, mais continue de penser que ce phénomène des prix libres est temporaire, qu'il n'y a pas d'alternative acceptable à l'indexation du pétrole (www.oxfordenergy.org) et que l'équilibre entre l'offre et la demande sera de retour d'ici 2020.

L'utilisation de prix hybrides s'accompagne de contrats à court et moyen terme et d'autres clauses de protection des acheteurs. Cette tendance vers des prix hybrides est partagée par l'ensemble des fournisseurs de gaz sur le continent asiatique, y compris le Qatar qui propose une indexation plus basse que ses concurrents (13,5 % contre 15 % en général), couplée d'une part plus importante de prix spot.

Les contrats à long-terme ont vocation à perdurer, pour pérenniser les réseaux de transport existants, améliorer la connectivité de gazoducs voire créer de nouveaux réseaux. Le contrat sino-russe de 400 milliards de dollars signé en mai 2014 illustre cette nécessité pragmatique d'engagement à long terme (30 ans). L'émergence d'un réel marché du gaz, et d'un prix propre qui se basera sur les fondamentaux de ce marché est un phénomène qui ne peut-être que progressif, les avancées dans ce sens sont réelles et la nécessité d'avancer encore l'est autant. ■